

Association de Gestion de la Maison des Familles

Le Figuier



Compte rendu de la réunion de planning du 30 juin 2016

Présents : Thérèse, Dominique, Carole, Anne-Marie, Marie-Françoise, Marie-Claire, Michelle, Lucile, Françoise, Michel et Paul.

Excusés : Céline, Patricia, Ghislaine, Brigitte, Martine, Caroline, Colette et Pauline.

Absent : Coralie

Démission d'Isabelle




Isabelle bénévole reçue le 12 avril 2016 s'était inscrite dans le cadre de la mission de Secrétaire de l'Association. Après plusieurs échanges elle n'a pas souhaité poursuivre sa mission au motif du peu de rédactionnel que consistait les C.A. et l'A.G.

Eu égard à son bénévolat récent il ne pouvait être envisagé de lui confier d'autres tâches dans l'immédiat.

Quelques rappels sur la gestion dans la maison

Fiche famille

Que vous soyez l'accueillant de la famille ou le bénévole qui suit à la lecture du planning la chambre de l'arrivant ne doit jamais être en « R ». Si tel est le cas c'est que la procédure pour enregistrer la famille à partir de la réservation initiale n'a pas été suivie.

Chambres	Lits	D 26	L 27	M 28	Me 29	J 30
C1-HAND	 (2)		Fp An LAROCHE OC: 2 P	Fp An LAROCHE OC: 2 P	Fp An LAROCHE OC: 2 P	Fp An LAROCHE OC: 2 P
C1-ROUGE	 (2)	Fp Pa LEREBOURS OC: 1 P	Fp Pa LEREBOURS OC: 1 P	R Da BERNIER OC: 1 P		
C1-JAUNE	 (2)	NF O GUILGAULT OC: 1 P	NF O GUILGAULT OC: 1 P	NF O GUILGAULT OC: 1 P	NF O GUILGAULT OC: 1 P	O GUILGAULT OC: 1 P

C1-ROUGE Libre le 29/06/2016

En effet, une fois le double clic sur le R il faut confirmer la réservation et ensuite cliquer sur nouveau et ainsi retrouver les éléments indiqués lors de la réservation y compris les dates de séjour.

N'hésitez pas à vous reporter au mode opératoire à votre disposition.

Infos de la CARSAT

Des précisions quant aux prises en charge de nos résidents ont été apportées par la CARSAT.

Règles générales

- **Définition de la famille** de l'enfant hospitalisé :
 - père, mère, frère, sœur, grand-mère ou grand-père
- **2^{ème} accompagnant** : le tarif T5 sera toujours accordé pour une personne de la même filiation que l'enfant hospitalisé soit (père, mère, frère & sœur (*même fiscalement indépendant*), grand-mère ou grand-père) qui dormirait dans la chambre avec l'un des parents de l'enfant.
- **3^{ème} personne**
 - **De la famille** : la facturation sera un T5 sans prise en charge du régime social (*le logiciel gère automatiquement cette particularité*)
 - **Hors famille** : le régime social ne prenant en charge que 2 accompagnants pour un enfant hospitalisé, une 3^{ème} personne dans la chambre sera facturée au tarif le plus élevé (T4)
- **Hors famille** (*amie, cousin, tante, voisin etc.*) qui dort dans la même chambre avec l'un des parents de l'enfant hospitalisé aucune prise en charge possible par la CARSAT donc cette personne devra être facturée au tarif le plus élevé T4 (*seule sa CNI devra lui être demandée*).
- **Chambre seule** : toute personne (*grand-mère par exemple*) qui prendrait une chambre seule sera facturée au tarif le plus élevé T4. Pas besoin dans ce cas de demander la feuille d'impôts. Bien évidemment cette situation ne peut être acceptée qu'en dernière minute qu'en fonction de nos disponibilités.

Cas particuliers

1) Couple non marié avec un enfant hospitalisé

- **Couple pacsé ou non** les deux avis d'imposition sont à demander et à cumuler pour le tarif à appliquer
- **Le père et la mère séparés**
 - qui ne vivent pas ou plus ensemble mais occupent la même chambre : additionner les deux revenus et considérer le second accompagnant au T5
 - S'ils occupent de façon alternative à la maison, la facturation se fait à chacun en fonction de chaque revenu. Attention dans ce cas à bien rappeler l'émargement qui doit être fait dans le salon et à bien noter sur notre cahier les personnes vues.

2) Situation des personnes

- **CMU et/ou RSA** : sans présentation de la feuille d'imposition appliquer le tarif le plus élevé T4
- **SDF** : les diriger vers le SAMU Social
- **RSA et conjoint SDF** : Prendre la carte vitale de la personne au RSA et considéré la seconde personne comme accompagnant au T5

Ambulatoire

Une assistante sociale m'a fait la remarque que nous refusions des parents alors que nous avions la semaine dernière 3 caissons. Ils semblent que les parents au courant de cette pratique râlent de plus en plus auprès des infirmières et A.S.

La CARSAT m'indique que pour notre maison rien n'a été entériné sur ce sujet et que nous pouvions tout à fait limiter les caissons à 1 ou 2 lits, voire ne plus les accepter. Cette question sera soumise au bureau puis au prochain CA.

Les 25% que nous avons tous en tête sont en réalité une extraction d'une directive de la CPAM de 1976 (*j'ai demandé à la CARSAT de m'en adresser une copie ou au moins m'en donner les références afin que nous ayons les éléments de la façon la plus complète*).

En attendant la décision du CA je vous demande de limiter nos caissons à 2 par semaine.

Sur ce sujet j'ai rencontré mardi dernier une infirmière des caissons qui me confirme que si nous limitons nos places aucune objection ne serait faite. En fonction des pathologies elle pourrait nous diriger que les patients les moins mobiles. D'où l'intérêt que nous ayons au sein du CA un interlocuteur caisson.

Nouveau règlement intérieur

Le groupe de travail qui s'est réuni à deux reprises a reformulé le règlement intérieur pour :

- N'y mettre que ce qui concerne la vie à l'intérieur de la maison et non les conditions administratives d'accueil
- Réapproprié à l'ASSADOM sa tâche première qu'est l'entretien de la maison (*en évitant de faire des entrées et sorties, en encaissant les sortants du lendemain la veille au soir si possible*)
- Permettre aux bénévoles de participer plus grandement à l'accueil (*en ne faisant les entrées que de 16 à 21 heures*)

Préparation des factures le soir

En attendant la validation du RI par le Conseil d'Administration je vous remercie de bien vouloir sortir le soir tous les dossiers des sortants du lendemain, d'y préparer la feuille d'encaissement et si le résident est là d'encaisser le séjour. Ne devront rester sur le bureau que les dossiers des résidents non encaissés et ce pour ne pas faire perdre de temps aux A.D.

Commande du pain

Le pain a manqué jeudi matin. Je rappelle une nouvelle fois qu'il faut impérativement commander 1/3 de baguette par personne soit :

- ✳ ½ baguette pour 1 personne
- ✳ 1 baguette pour 2 ou 3 personnes
- ✳ 1 baguette ½ pour 4 personnes
- ✳ 2 baguettes pour 5 ou 6 personnes
- ✳ 2 baguettes ½ pour 7 personnes
- ✳ 3 baguettes pour 8 ou 9 personnes
- ✳ 3 baguettes ½ pour 10 personnes
- ✳ 4 baguettes pour 11 ou 12 personnes

Imprimante

La nouvelle imprimante nous a été vendue pour un nombre de copies supérieur à 10 000. Merci donc de bien vouloir noter sur le cahier de liaison si vous êtes amenés à remplir les recharges. L'imprimante étant coincée, si vous avez des difficultés n'hésitez pas à appeler Paul ou moi-même pour vous aider.

Infos sur le suivi des travaux

Fuite d'eau : Le peintre sera présent le 1^{er} juillet pour nettoyer et refaire la peinture dans le bureau et dans l'entrée. Donc déménagement du meuble bibliothèque du bureau et pas de permanence le vendredi 1^{er}

Stationnement

Les services de la voirie sont passés mercredi 29 juin et nous ont informé que la rue du figuier va être refaite et qu'aucun accès ne sera possible la semaine du 18 au 22 juillet. Donc il nous faudra anticiper nos arrivées pour prévoir notre stationnement. Il faudra prévenir également nos résidents actuels et futurs.

Prochaine réunion le 4 août 2016 à 14 heures.